



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Date de mise à jour : 14/09/2021

INTITULE DU POSTE : Chargé-e du contrôle de légalité des établissements d'enseignement supérieur	CATEGORIE : A Poste ouvert aux contractuel(le)s : OUI
INTITULE DU RECRUTEUR : Rectorat de l'académie de Versailles – Région académique Ile-de-France	ORGANISME DE RATTACHEMENT : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
DOMAINE FONCTIONNEL : Affaires juridiques	EMPLOI TYPE* : J2F53 - Chargé-e des affaires juridiques * REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
DATE DE DISPONIBILITE : 01/11/2021	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Versailles
DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR : <p>La région académique Île-de-France comprend les académies de Créteil, Paris et Versailles. En termes d'enseignement supérieur et de recherche, l'Île-de-France représente plus du quart des effectifs étudiants du territoire national, presque 40 % des chercheurs publics et privés, 35 % des diplômés du doctorat, 41 % de la dépense d'investissement en recherche et développement. Ce sont 16 universités, une douzaine de grands établissements, une quarantaine d'écoles d'ingénieurs, une trentaine d'organismes de recherche et d'agences, une quinzaine d'écoles de commerce, 2 écoles normales supérieures, 1 école vétérinaire, 4 écoles d'architecture, 1 école du paysage, 45 hôpitaux organisés en 12 groupes hospitaliers, des écoles d'art, et 8 établissements de culture scientifique et technique qui contribuent à la diversité et la richesse de l'enseignement, la recherche et l'innovation.</p>	
ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL : <p>Descriptif et composition du service régional à l'enseignement supérieur, à la recherche et l'innovation (SR-ESRI) – site de Versailles :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Activités du service régional : <p>Le SR-ESRI, dont le siège est au rectorat de Paris, accompagne les évolutions du paysage régional de l'ESRI et assure :</p> <ul style="list-style-type: none">- le suivi de la stratégie de site des regroupements ;- la mise en œuvre et le suivi des politiques d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de culture scientifique technique et industrielle, en lien avec le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation;- le suivi des appels à projets européens, nationaux ou régionaux en matière d'ESRI. <p>Le pôle de Versailles du SR-ESRI a notamment en charge le contrôle budgétaire et de légalité des établissements publics d'enseignement supérieurs et le suivi administratif des établissements privés d'enseignement supérieur.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Composition et effectifs : 7 agents▪ Liaisons hiérarchiques : chef de pôle (N+1) et secrétaire général ESRI (N+2)▪ Liaisons fonctionnelles : le SR-ESRI pôle de Créteil et de Paris, la préfecture de région Ile-de-France, les établissements d'enseignement supérieur, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les conseillers techniques ESRI.	

DESCRIPTIF DU POSTE :

L'agent est chargé notamment, sous la hiérarchie du chef de pôle, et en coordination avec l'équipe et en particulier l'autre agent en charge du contrôle de légalité :

- d'examiner les décisions et délibérations à caractère réglementaire des établissements d'enseignement supérieur et d'en effectuer le contrôle de légalité. Il peut être amené à procéder à l'examen des statuts et des règlements intérieurs ainsi qu'à celui des demandes de création des fondations et de création de filiales ou de prise de participation de ces établissements ;
- de représenter le recteur de région académique aux conseils d'administration des établissements soumis à son contrôle, aux comités électoraux consultatifs et aux commissions de contrôle des opérations électorales ;
- d'organiser les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Versailles ;
- d'assurer le suivi administratif des établissements d'enseignement supérieur privés (déclaration d'ouverture, reconnaissance par l'Etat, habilitation à recevoir des boursiers de l'enseignement supérieur, autorisations en vue d'exercer les fonctions de direction et d'enseignement...);
- d'élaborer la liste des formations habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage ;
- d'assurer une veille et un appui juridique à l'ensemble du SR-ESRI et aux conseillers techniques.

SPECIFICITES DU POSTE :

Conditions particulières d'exercice : NBI : NON IFSE : Groupe 4

Encadrement : NON **Nombre d'agents encadrés par catégorie :** A - B - C

Poste logé : NON **Type de logement :**

Contraintes : Déplacements fréquents dans la région académique

COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES

Connaissances et savoirs :

Savoirs :

- Connaissances juridiques et notamment les réglementations spécifiques relatives aux établissements d'enseignement supérieur
- Organisation et fonctionnement des établissements publics
- Analyse et rédaction juridique (connaissance approfondie)

Savoir-faire :

- Qualités rédactionnelles
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Savoir assurer une veille réglementaire
- Capacité à partager l'information et à transférer ses connaissances.
- Utilisation de WORD, EXCEL.

Savoir-être :

- Intérêt pour les questions réglementaires
- Intérêt pour les problématiques de l'enseignement supérieur
- Aptitude à gérer les urgences et à respecter les priorités
- Goût pour le travail en équipe
- Rigueur et réactivité
- Discrétion et loyauté

Pour tout renseignement complémentaire sur le poste, contacter :

Monsieur Alexandre BOSCH, secrétaire général, chef du SR-ESRI de la région académique Île-de-France – alexandre.bosch@region-academique-idf.fr

Mme Céline JARDIN, cheffe de pôle de Versailles du SR-ESRI – tel: 01 30 83 44 77 – celine.jardin@ac-versailles.fr

Madame Estelle VILAIN, cheffe de la DPATS – tel : 01 30 83 42 00 – estelle.vilain@ac-versailles.fr

